

Ecole Primaire
Rue des Ecole
30500 Saint Brès

PROVES VERBAL
CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE

DU : 6/07/17

Séance Ouverte à 12h00

Etaient présents :

Enseignants :

Mme BELLOTTO Emeline (CE2/CM1/CM2)
Mme LIS Danielle (enseignante remplaçant Mlle Rouch)

Municipalité :

Monsieur l'adjoint chargé des affaires d'école, M. Charpentier Jean-Pierre
Monsieur le Maire Michel EYRAUD
Monsieur Taquet

Représentants des parents d'élèves :

Mmes LOBIER Caroline, MARTEL Cindy et ALESSI Lucile (suppléante)

ATSEM: Mme FERNANDE Erika

Personnel municipal : Carine Allain

Association Création et Découverte :
Samuel Constant

Etaient absents :

Directrice et enseignante PS MS GS CP CE1 : Mme ROUCH Lolita (PS/MS/GS/CP/CE1)
M. RAZÈS Gaël (enseignant)
Assistants de Vie Scolaire : Mme DI PIRRO Laura et Mme PECO Stéphanie

Etaient Invités :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,
Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale

Ordre du jour :

* Projet d'aménagement du temps scolaire pour la rentrée 2017 conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

→ Organisation de la semaine scolaire

→ Temps d'accueil périscolaire

* Questions diverses

1/ RYTHMES SCOLAIRES :

Le décret étant sorti le 28 juin 2017, les membres du conseil d'école sont réunis pour se prononcer sur le retour de la semaine à 4 jours.

On procède au vote :

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Les membres du Conseil d'école ont examiné différents points s'assurant de la cohérence du temps global de l'enfant.

APC : Rappel de la **circulaire de rentrée 2013-060 du 6 avril 2013** précise :

« Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seront organisées dans toutes les écoles. Elles se substituent à l'aide personnalisée, et visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Dans les écoles qui n'ont pas choisi la semaine de quatre jours et demi à la rentrée prochaine, on veillera à regrouper les APC sur des plages horaires suffisamment longues pour assurer leur efficacité pédagogique, sans amputer le temps de pause méridienne. »

Les horaires de classe proposés étant de : 4 * 6h

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h20	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h30	Début de la classe	Début de la classe	Début de la classe	Début de la classe
11h45 (3h15/ matin)	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h05	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
13h15	Début de la classe	Début de la classe	Début de la classe	Début de la classe
16h (2h45 / après-midi)	Fin des cours - APC	Fin des cours	Fin des cours - APC	Fin des cours
16h30	Fin APC		Fin APC	
18h	FIN GARDERIE			

L'APC sera organisé 1 heure/semaine pendant 36 semaines, 30 minutes le lundi et 30 minutes le jeudi à 16h (soumis à modification selon le jour de décharge de Mme Bellotto qui est à 80%).

TRANSPORT SCOLAIRE : transport communal en régie avec un minibus

→le matin : 8h10 (arrivée des élèves à l'école maximum)

→le soir : 16h00

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP :

Pas d'incidence sur les prises en charge.

2 / ACTIVITES PERISCOLAIRES :

M. le Maire précise que le conseil municipal n'est pas défavorable au maintien des activités périscolaires, les parents se sont également prononcées en faveur des TAP.

La mairie souhaiterait organiser les TAP le mercredi matin, mais attend la reconduite de la subvention de l'État (fond d'amorçage) qui serait confirmée mi-juillet, mais peu probable vu la volonté de retour à la semaine de 4 jours. M. Charpentier précise que l'association Création et Découverte serait disponible le mercredi matin pour proposer des TAP. Sans cette subvention les TAP ne seraient pas maintenus.

M. Charpentier propose également une deuxième solution, un accueil associatif des enfants le mercredi matin. Une subvention pourrait être octroyée dans ce cadre, et un local municipal affecté.

Les parents auraient libre choix d'inscrire leurs enfants aux activités, moyennant contribution financière. Rappelons que les TAP ont été gratuits pour les familles durant les 3 dernières années.

Samuel Constant précise qu'un tarif de 10€/heure avec un minimum de trois enfants serait envisageable. Se pose la question des différences d'âge pour l'organisation des TAP : le personnel communal en 2016/2017 renforçait l'accueil en prenant en charge la moitié de l'effectif.

M. le Maire précise que la réserve parlementaire a permis d'obtenir une subvention de mille euros pour acheter des instruments de musique à utiliser dans le cadre des TAP, mais que cette subvention ne sera utilisée que dans le cadre du maintien des TAP.

Mme Lobier questionne sur la possibilité de maintenir les Tap en fin de journée, après la classe. Cela pourrait intéresser davantage de familles.

2 cas possibles : soit les parents inscrivent les enfants à la garderie gratuite, soit les parents inscrivent en cours privé à l'issue de la classe, pris en charge par l'association.

Ces activités seront possibles dans la salle de cantine, mais pas dans les salles de classe.

Les modalités d'accueil du mercredi matin ou d'accueil associatif après la classe seront donc précisées par la mairie dès la rentrée en fonction de l'ensemble de ces éléments. Une réunion de travail mairie-association-représentants des parents d'élèves durant l'été permettra d'établir un planning pour la rentrée scolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Organisation pédagogique des classes :

Effectifs prévisionnels :

Pour la rentrée 2017, 3 élèves de CM2 quittent l'école et 4 nouveaux élèves arrivent.

Pour l'instant, il y aura 31 élèves inscrits, qui seront répartis comme suit :

- 3 PS
- 6 MS
- 3 GS
- 2 CP
- 4 CE1
- 4 CE2
- 5 CM1 (+1?)
- 4 CM2 (+1?)

CONSTITUTION DES CLASSES :

Au vu des effectifs et de la configuration des classes, ainsi que de la répartition des cycles, il y aura une classe allant de la PS au CP avec 14 élèves et une classe de CE1/CE2/CM1/CM2 de 17 élèves, permettant une répartition homogène de 4 niveaux par classe.

Un décloisonnement sera mis en place pour les CE à raison de deux créneaux de 1h30 les lundis et jeudis après-midis afin de leur permettre de suivre l'enseignement « Questionner le monde » avec les CP,

- Demande de Mme Bellotto :

Travaux durant l'été si cela est possible : installer les bâches peintes sur le mur de la cave de la cour

* Fournir un meuble de 5 casiers pour ranger les affaires des élèves ne disposant pas de casier.

* Installation d'un rideau occultant dans la classe des grands

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

La directrice étant en arrêt maladie, le Procès-verbal est établi par Mme Bellotto Emeline, à partir des prises de note de Mme LIS Danielle.

Le 6/07/17

Mme Bellotto

Mme LIS